

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le 19 JUIN 2013

Service Aménagement

Division Évaluation Environnementale

Réf. Chr : 320-2013

Nos réf. : 2013 - 000557

Affaire suivie par : Emmanuelle BARETJE
emmanuelle.baretje@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 66 90

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,
à

Monsieur le Président de la communauté
d'agglomération
Communauté d'agglomération Perpignan
Méditerranée
Hôtel d'agglomération
11, Boulevard Saint-Assiscle – BP 20641
66006 PERPIGNAN Cedex

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

Dossier de création de la ZAC Naturopole Sud La Sanya - Commune de Canohès (66),
déposé par la Communauté d'agglomération Perpignan Méditerranée

Par courrier reçu le 17/04/2013, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier de création de la ZAC Naturopole Sud La Sanya, située sur la commune de Canohès.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

L'Adjoint au Chef du Service Aménagement

Pour le Préfet et par délégation,
Frédéric DENTAND